

PLATES FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL CATEGORIE B DE TYPE 1 ET 3

REFERENTIEL DE FORMATION

Cette formation est conforme
au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 904
associé à la recommandation R486



FORMATION

- DUREE** 21 heures (sans expérience)
14 heures (avec expérience réelle)
y compris la durée des tests
- MODALITES** formation théorique et pratique en alternance,
avec une participation active des stagiaires
- SANCTIONS** **CACES®** (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)
pour les catégories,
avec résultats détaillés des tests
pour chaque stagiaire.
- PRE REQUIS D'INTEGRATION** (à vérifier par vos soins)

- avoir 18 ans
- aptitude médicale
- maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants
- la fourniture de chaussures de sécurité
- la fourniture d'un harnais, d'une longe et de connecteurs normés, un gilet haute visibilité, casque et gants.

NOTA BENE

A l'issue de cette formation,
l'entreprise utilisatrice devra délivrer au conducteur formé
une **AUTORISATION DE CONDUITE**
selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de Conduite ne sera obtenue et signée par le Chef d'Etablissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que le cariste dispose de l'aptitude à conduire le chariot pour lequel l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire du cariste pour la conduite en sécurité de son chariot
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

La validité du CACES est de 5 ans maximum.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée
par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

Permettre aux participants d'acquérir la maîtrise
de la conduite des PEMP dans les meilleures
conditions d'efficacité et de sécurité

PROGRAMME

Théorie :

- Les obligations des constructeurs,
- Les obligations des employeurs et les responsabilités des constructeurs (CIVILES/PENALES),
- Les catégories de machine,
- Les avantages et inconvénients de chaque catégorie,
- Les différents organes d'une PEMP,
- Les éléments d'adéquation,
- Les règles de stabilité et de mise en œuvre,
- Distance avec les câbles électriques,
- Les règles de conduite et de stationnement,
- Les organes de sécurité et de vérification à effectuer,
- Procédures de secours,
- Les risques liés à l'utilisation d'une PEMP,
- Utilisation des EPI.
- Pratique :
- Prise de poste sur l'appareil,
- Vérification des sécurités,
- Stabilisation (nacelle de catégorie 1B),
- Manœuvre en mode translation (nacelle 3B),
- Procédure de sauvegarde,
- Fin de poste,
- Opération de maintenance de son ressort,